COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

45ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

.....

COMMUNIQUE FINAL

BRAZZAVILLE, le 13 juin 2026

1. La 45ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) s'est tenue le 13 juin 2026 en mode hybride, les acteurs en présentiel s'étant réunis à cet effet à Brazzaville (République du Congo).

2. Les travaux se sont déroulés sous la présidence de **Monsieur Ludovic NGATSE,** Ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective de la République du Congo, Président en Exercice dudit Conseil.

3. Ont pris part aux travaux en présentiel :

Pour la République du Cameroun

- **Monsieur Louis Paul MOTAZE,** Ministre des Finances ;
- **Monsieur Louis-Marie Magloire NKOUM-ME-NTSENY,** Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun auprès de la République du Congo, représentant le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Président du Comité de Pilotage du Programme de rationalisation des Communautés Économiques Régionales (COPIL CER-AC).

Pour la République Centrafricaine

- **Monsieur Marc MANDABA,** Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- **Monsieur Hervé NDOBA,** Ministre des Finances et du Budget.

Pour la République du Congo

- **Monsieur Antoine NKODIA,** Conseiller Économique, représentant le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public.

Pour la République Gabonaise

- **Monsieur Mathurin BOUNGOU,** Ambassadeur de la République Gabonaise en République du Congo, représentant

la Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération, chargée de l'Intégration et de la Diaspora.

Pour la République de Guinée Équatoriale

- **Monsieur Diosdado Edu MONGOMO AVORO**, représentant la Ministre Déléguée en charge du Trésor et du Patrimoine de l'État ;

4. Ont pris part aux travaux par visioconférence :

Pour la République Gabonaise

- **Madame Louise Pierrette MVONO,** Ministre de la Planification et de la Prospective ;
- **Monsieur Thierry MINKO,** Ministre de l'Économie, des Finances, de la Dette et des Participations, chargé de la lutte contre la vie chère.

Pour la République de Guinée Équatoriale

- **Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA**, Ministre chargé de l'Intégration ;
- **Monsieur José DOMINGO NDONG BAKALE AYETEBE**, Secrétaire d'État aux Finances, au Plan et au Développement Économique, chargé des Impôts et Contributions, représentant le Ministre des Finances et de la Planification du Développement Économique ;

Pour la République du Tchad

- **Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN**, Ministre d'État, Ministre des Finances, du Budget, de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale.

5. Le Président de la Commission de la CEMAC, **Monsieur Baltasar ENGONGA EDJO'O**, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

6. Participaient également aux travaux :

- le Vice-Président et les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- le Président du Parlement Communautaire ;
- la Présidente de la Cour de Justice Communautaire ;
- le Premier Président de la Cour des Comptes Communautaire ;
- le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- le Président de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) ;
- la Présidente de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
- la Secrétaire Générale Adjointe de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

7. Etaient également présents aux travaux du Conseil, les Premiers Responsables des Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté, ainsi que les Experts du Comité Inter-États.

8. La cérémonie solennelle d'ouverture, tenue au Grand Hôtel de Kintele, a été ponctuée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC, **Monsieur Baltasar ENGONGA EDJO'O,** et par le discours d'ouverture de **Monsieur Ludovic NGATSE,** Ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, Président en Exercice du Conseil des Ministres.

9. Après avoir constaté l'effectivité du quorum, le Conseil a adopté son Ordre du Jour sans amendement.

10. **Abordant les points à l'ordre du jour**, le Conseil des Ministres a suivi la présentation du Rapport des travaux du Comité Inter-États, tenus les 10 et 11 juin 2026 à Brazzaville, et en a pris acte.

Le Conseil a félicité les Experts dudit Comité pour la pertinence des avis émis à l'effet d'éclairer ses délibérations.

11. **Le Conseil a ensuite adopté** le procès-verbal de sa 44ème Session Ordinaire, tenue le 31 octobre 2025 à Brazzaville, République du Congo.

12. **Poursuivant ses travaux,** le Conseil des Ministres a suivi avec attention l'exposé développé par l'Agent Comptable Central sur la situation financière de la Communauté qui, illustrée par un niveau de trésorerie extrêmement faible, compromet le fonctionnement des Institutions communautaires, au point d'atteindre un seuil critique marqué par le ralentissement ou la suspension des activités et programmes desdites Institutions.

Le Conseil a admis la gravité de la situation décrite, susceptible de conduire à la suspension du fonctionnement des Institutions de l'UEAC.

Il a félicité les États membres ayant versé une partie de leurs contributions et pris acte des annonces faites par les autres États pour un paiement à brève échéance.

Soucieux de trouver une issue à cette problématique récurrente, le Conseil a salué les efforts des États membres ayant rendu opérationnel le mécanisme de recouvrement automatique de la TCI, et encouragé les autres États à en faire de même, à court terme, afin de permettre aux Institutions communautaires de s'acquitter convenablement de leurs missions.

Au vu toutefois des contraintes qui limitent les capacités financières des États membres, le Conseil a jugé inopportune l'application des mécanismes de sanctions prévus par les dispositions des articles 51 et 52 du Traité Révisé de la CEMAC, en attendant la réalisation d'une étude approfondie y relative.

13. **Examinant les projets de Règlement portant organisation et fonctionnement des Ordres Communautaires de la CEMAC**, le Conseil a suivi la présentation des textes proposés dont l'objectif est de matérialiser la gratitude de la Communauté envers des acteurs dont la contribution au renforcement et au rayonnement de la CEMAC revêt un caractère exceptionnel.

Le Conseil des Ministres en a pris acte et a adopté les projets de texte concernés.

14. **Le Conseil a ensuite suivi** la présentation faite sur le processus de mise en place du Free Roaming en zone CEMAC et s'est réjoui de l'initiative engagée.

Compte tenu de l'importance stratégique de cet outil et de ses effets bénéfiques indiscutables sur la dynamique d'intégration à travers les échanges d'informations, la fluidité des affaires et la construction du Marché Commun, et afin de garantir le parachèvement rapide du processus en cours, le Conseil a recommandé :

- Aux Autorités compétentes des États membres, de formuler une mise en demeure aux opérateurs et régulateurs dont les réticences retardent l'opérationnalisation complète du Free Roaming en zone CEMAC ;

- A la Commission de la CEMAC, de coordonner des travaux, menés conjointement avec les experts de États membres et les Autorités de Régulation, en vue de la mise en place d'un dispositif de sanctions en cas de manquement aux dispositions du Règlement n° 04/22-UEAC-CM-35, du 08 septembre 2020, relatif à l'itinérance sur les réseaux mobiles des communications électroniques ouverts au public en zone CEMAC.

15. **Passant à l'examen** du dossier de réaménagement de la Redevance de sécurité aérienne régionale, le Conseil des Ministres a relevé avec satisfaction que le nouveau texte proposé concilie les exigences de financement durable de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale avec les impératifs de compétitivité du transport aérien.

Le Conseil a, par conséquent, pris acte du texte proposé et l'a adopté.

16. **Poursuivant ses travaux,** le Conseil des Ministres a pris connaissance des projets de Guides et de Manuel destinés à améliorer la fiabilité des données statistiques en zone CEMAC dans la perspective de mieux soutenir l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

Le Conseil a félicité la Commission pour les initiatives prises et adopté les Guides et Manuel proposés.

17. **S'agissant de l'alerte** sur la résurgence de l'épidémie de la Maladie à virus EBOLA, le Conseil des Ministres a suivi avec intérêt l'exposé présenté par la Commission.

Au vu des risques élevés de propagation de la maladie dans les États membres de la Communauté, en raison principalement de la mobilité des populations et de la proximité géographique des États de la CEMAC avec les zones affectées, le Conseil, résolu à renforcer les capacités des États membres en matière de diagnostic rapide et de riposte sanitaire, a procédé à l'adoption de la Feuille de route arrêtée par les Ministres de la Santé, dont le coût total s'élève à la somme d'un milliard cent soixante-six millions neuf cent dix mille (1 166 910 000) F CFA.

Le Conseil a prescrit à cet effet la mobilisation des ressources nécessaires, à hauteur de 50 % du montant, imputable sur les

ressources du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC), les 50 % restants étant à la charge des États.

Le Conseil a par ailleurs encouragé la Commission à se rapprocher des partenaires aux fins de la mobilisation de financements supplémentaires en soutien à l'action des États.

Enfin, le Conseil a exprimé ses remerciements à **Son Excellence OBIANG NGUEMA MBASOGO** pour le geste de solidarité témoigné au profit des victimes de la Maladie à virus EBOLA, à travers le versement d'un don d'un million (1 000 000) Dollars versé au Centre Africain de Contrôle et de prévention des maladies (CDC-Afrique) de l'Union Africaine.

18. **Au titre des mesures individuelles,** le Conseil a pris connaissance du dossier se rapportant à la nomination de l'Agent Comptable du Comité Inter-États des Pesticides de l'Afrique Centrale (CPAC).

Après délibération, le Conseil a nommé, au poste d'Agent Comptable de cette Institution, **Monsieur Domingo Micha ONDO MBUGU**, de nationalité équato-guinéenne.

19. **Au titre des notes d'information,** le Conseil a suivi les présentations de dossiers portant sur :

- Le Rapport de mission circulaire d'évaluation de l'état de transposition des textes fiscaux et douaniers dans la CEMAC ;
- La revalorisation des frais de dossiers des agréments fiscaux et comptables ;
- Le Rapport de surveillance commerciale 2023 ;
- L'évolution du dossier sur l'élaboration du Code minier Communautaire ;
- L'adhésion de la Commission de la CEMAC à la Coalition Mondiale pour la Justice Sociale ;
- La mise en œuvre du Programme Statistique.

Le Conseil en a pris acte et s'est félicité des initiatives prises et des résultats obtenus.

20. **Le Conseil a également pris connaissance** de la rédaction en cours du nouveau Programme Économique Régional (PER). En raison toutefois des enjeux de ce document stratégique, le Conseil a sollicité la production préalable d'un rapport diagnostic de la phase précédente avant la poursuite de l'élaboration du nouveau Programme.

21. **Le Conseil a suivi avec intérêt** la communication de la Cour des Comptes, présentée par le Premier Président de cette juridiction, et a souligné l'importance du rôle de cette Instance pour garantir la transparence et la redevabilité et améliorer la gouvernance financière de la Communauté.

Afin de permettre à cette juridiction d'assurer sa mission en dépit des difficultés de trésorerie, le Conseil a instruit l'ensemble des Ordonnateurs et Agents Comptables de transmettre les comptes administratifs et de gestion à la Cour, dans les délais légaux.

Le Conseil a par ailleurs félicité la République du Cameroun qui s'est formellement engagée à servir à la Communauté la somme de cinq cent millions (500 000 000) F CFA, destinée à couvrir les dépenses des activités de contrôle de la Cour des Comptes Communautaire pour l'exercice en cours.

22. **S'agissant de la communication** sur l'état de mise en œuvre du processus de rationalisation des Communautés Économiques Régionales de l'Afrique Centrale (CER-AC), le Conseil a félicité le Président du Comité de Pilotage de ce Programme, **Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY,** Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, pour les actions engagées et les résultats obtenus.

Le Conseil s'est réjoui que, suite aux diligences du Président de la Commission de la CEMAC, l'agenda du processus de rationalisation des CER-AC prévoit la reprogrammation prochaine du Sommet Conjoint CEEAC/CEMAC, très attendu par les États, ainsi que la rencontre tripartite de haut niveau du Cadre de Concertation et de Coordination CEEAC/CEMAC/COPIL CER-AC qui se tiendra à Yaoundé.

Le Conseil a exhorté toutes les parties prenantes à s'acquitter de leurs contributions et arriérés de contribution au COPIL CER-AC.

23. **Prenant connaissance de la demande** formulée par l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) en vue d'une consultation à domicile des membres du Conseil des Ministres de l'UEAC pour l'amendement de divers textes, le Conseil a admis l'intérêt de la demande et l'a approuvée.

24. Au terme de leurs travaux, les Ministres ont exprimé leur profonde gratitude à **Son Excellence Denis SASSOU N'GUESSO,** Président de la République du Congo, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, au Gouvernement et au Peuple Congolais, pour l'hospitalité généreuse, l'accueil chaleureux et l'attention fraternelle dont ils ont été l'objet tout au long de leur séjour à Brazzaville.

25. Enfin, les Ministres ont adressé leurs remerciements à **Monsieur Ludovic NGATSE,** Ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, Président du Conseil des Ministres, et à **Monsieur Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Président de la Commission de la CEMAC, pour la qualité de l'organisation de cette session et, en particulier, pour les bonnes dispositions matérielles et techniques prises pour sa réussite.

26. Les travaux du Conseil se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de sérénité et de franche collaboration, de compréhension mutuelle et de fraternité.

27. Le discours de clôture de **Monsieur Ludovic NGATSE**, Ministre de l'Économie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, Président en Exercice du Conseil des Ministres, a mis un terme aux travaux.

Fait à Brazzaville, le 13 juin 2026.

Le Président du Conseil des Ministres,

Ludovic NGATSE